

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Mai 1879.

Chronique générale.

Malgré tous les démentis, nous persistons à affirmer que l'accord n'existe pas au sein du cabinet Waddington et que, spécialement sur la question Blanqui, MM. Lepère, Cocheret et de Freycinet maintiennent énergiquement leur opinion que l'on commet une faute en ne laissant pas la Chambre libre d'agir à sa guise. M. Lepère voulait insérer à l'*Officiel* la constatation du scrutin de Bordeaux et faire suivre le nom de Blanqui du mot sacramental : élu. La majorité du conseil s'y est opposée, et, pour empêcher un conflit, on s'est décidé à ne rien mettre.

Il y a toujours des maires qui se refusent à placarder le vote de félicitation contre les ministres du 16 Mai. En voici cinq en deux jours qui viennent d'être suspendus par les autorités préfectorales.

Dans une commune du département de la Savoie, à Alex, on a fait une ovation au maire, quand on a appris la mesure administrative prise contre lui.

Les grèves qui se produisent dans plusieurs départements à la fois sont considérées comme la preuve évidente que le gouvernement républicain ne se préoccupe aucunement des intérêts matériels du pays.

Ces réflexions, d'après des rapports officiels, commencent à se faire jour dans l'opinion publique, en province, avec une certaine persistance, et l'on croit généralement que cela ne pourra pas durer longtemps de la sorte, sans amener une réaction politique qui tend déjà à se manifester dans les populations industrielles.

Les grèves menacent de s'étendre à Lyon à tous les corps de métiers. Après les tisseurs et les maçons, voici les menuisiers qui font grève. On proteste déjà sourdement contre les mesures de police qui ont été prises pour protéger les maisons mises en interdit par les grévistes. On ne crie plus : Vive la République ! à Lyon. Dans quelques jours on demandera : Du pain ! ce qui sera bien autrement grave. Aussi faut-il rattacher à la gravité de la situation le voyage que M. Le Royer vient de faire à Lyon.

À Valenciennes, la grève a commencé le lundi, vers deux heures du matin. Les mineurs frappaient aux portes et forçaient les habitants à se lever et à se joindre à eux. Des promenades par groupes nombreux ont ainsi eu lieu pendant une partie de la nuit.

À six heures du matin, la foule s'étant organisée avec 5 ou 600 enfants devant elle, un grand nombre d'ouvriers s'est dirigé vers la régie en répétant : « A bas l'ingénieur ! Vive Mathieu d'Anzin ! »

Le sous-préfet et le procureur de la République se sont empressés d'envoyer sur les lieux plusieurs brigades de gendarmerie. Le conseil de régie est en séance.

Depuis le matin, des groupes nombreux

ne cessaient de parcourir la ville, de chanter et de présenter, comme toujours en pareille occurrence, les réclamations les moins fondées. Les ouvriers réclamaient notamment qu'on les fit travailler un jour de plus par semaine, ce qui est inadmissible alors que les charbons entassés depuis plusieurs mois sur les quais se détériorent faute d'acheteurs et au grand détriment de la Compagnie. Le conseil de régie a fait demander aux ouvriers de lui transmettre ses déclarations. Cet appel ne paraît pas avoir été entendu, et le tumulte a augmenté. Des troupes consignées à Valenciennes ont été envoyées sans retard à Lourches pour protéger les machines et empêcher le bris des appareils qui servent à l'extraction de la houille.

L'Ordre et la Liberté de Valence nous révélaient une manœuvre électorale, employée à Nyons contre la candidature de M. d'Aulan, bien digne assurément de l'hyocrisie opportuniste. Nous avons dit que M. d'Aulan était absent pendant la période électorale. Et, en effet, à cette époque, il était, comme chef d'escadron de l'armée territoriale, convoqué sous les drapeaux. L'habile ministre de l'intérieur n'avait pas reculé devant cette coïncidence pour fixer la date du scrutin. C'est une manière de pratiquer la candidature officielle par éviction. L'élection de M. d'Aulan, dans de pareilles circonstances, n'est que plus significative.

UNE MANŒUVRE AVORTÉE.

Il vient d'arriver au gouvernement qui nous régit une aventure des plus singulières.

Il y a quelques jours, un correspondant du *Times* se rendait à Clairvaux, dans le but d'avoir avec Blanqui une conversation qui devait être publiée ensuite dans le journal anglais.

On prétend qu'en accordant à M. de Blowitz l'autorisation de pénétrer auprès de Blanqui, le ministre de l'intérieur avait son idée. Toujours est-il que M. de Blowitz adressa à Blanqui des questions insidieuses auxquelles celui-ci répondit naïvement.

Il apprit en effet de ses réponses que le vieux révolutionnaire n'a rien modifié de ses idées et qu'il mourra dans l'impénitence démagogique. De plus, Blanqui s'exprime avec le plus profond dédain sur les hommes qui sont actuellement au pouvoir et sur les députés de la majorité.

Le gouvernement étant décidé à s'opposer à la validation de son élection, il y avait intérêt à édifier le public sur ses opinions actuelles et à faire connaître aux députés de la majorité le cas qu'il fait d'eux.

On imagina donc, paraît-il, de faire publier la conversation du reporter anglais avec Blanqui dans le *National*, journal dévoué, comme on sait, au gouvernement qui nous régit.

C'est ici que l'incident commence à devenir plaisant.

Le journal français publia donc la conversation comme si elle avait été traduite du journal anglais.

Mais il advint que le *Times* ne trouvant sans doute pas à cet exposé des théories de Blanqui un intérêt suffisant, ne jugea pas à propos de la publier.

Le *National* se trouvait ainsi avoir reproduit comme extrait du *Times* un article qui n'avait pas paru.

Il fallait, sous peine de faire rire de soi, depuis Clairvaux jusqu'à Nouméa, obtenir, coûte que coûte, l'insertion de la fameuse correspondance.

Mais le journal de la cité persistait dans son refus.

Alors, qu'a-t-on fait ? On a imaginé une chose grotesque, mais peu héroïque : On a fait insérer la conversation dans la feuille d'annonces du *Times*. C'est à cette place qu'elle a paru mercredi.

Les journaux d'extrême gauche, qui ont soutenu la candidature de Blanqui, jubilent de la déconvenue du gouvernement. Ils demandent ironiquement qui a payé les frais de l'annonce ? Le *National* et le gouvernement n'ont pas répondu.

On assure que M. Clémenceau mettra le ministre de l'intérieur en demeure de s'expliquer lorsque l'élection de Blanqui viendra en discussion devant la Chambre.

(Tablettes d'un Spectateur.)

On lit dans le *National*, organe républicain gouvernemental :

« Un besoin général de tranquillité se fait impérieusement sentir dans notre pays, travaillé par une crise économique qui paralyse les transactions. »

Eh bien ! et la fameuse ère d'apaisement et de prospérité si solennellement promise au lendemain des élections du 14 octobre ?

M. Gambetta, interrogé récemment par un de ses amis sur la question Blanqui et sur celle du retour à Paris, aurait répondu :

« Elles avorteront l'une par l'autre. »

La *Marseillaise* dit spirituellement, à propos du voyage de M. Gambetta :

« Nous avions, l'an dernier, la question de Bulgarie : « Où est le chat ? »

« Nous avons aujourd'hui la question Gambetta : « Où est le président de la Chambre ? »

« Seuls, les Adèles pourraient le dire. »

« Est-il en Espagne, sous les orangers de Saint-Sébastien ? »

« Ou bien en Italie, à la côte sorrentine, où la mer vient expirer mollement sur le sable de la grève, avec un doux murmure ? »

« On ne sait. »

« Le secret est bien gardé. »

« Il n'est roi ni empereur dont les loisirs soient aussi religieusement respectés. »

« Chut ! M. Gambetta voyage. »

« Ses pas sont entourés de mystère ; il traîne le secret après lui. »

« Et lorsqu'après cette petite escapade Son Eloquence réintégrera son palais du quai d'Orsay, dans sa bonne ville de Paris, la valetaille opportuniste, rangée sur deux lignes, quètera humblement l'approbation du maître : »

« Monseigneur est-il content ? »

Voici un exemple de l'esprit libéral et généreux qui dirige nos seigneurs républicains :

Le 19 avril, un très-honorable négociant de Libourne se présente à la mairie pour faire légaliser une liste ; refus de la part du maire, en disant qu'il ne connaissait pas telle ou telle personne, et c'étaient des principaux et plus forts négociants de la ville.

Après une discussion assez vive, le maire dit de lui laisser la liste, qu'il examinerait les signatures ; après avoir suivi tous les noms, il n'a pu s'adresser qu'à M. Guillier, imprimeur, relieur et lithographe,

les autres étant plus indépendants de position. Aussi, une demi-heure après, ce commerçant recevait la lettre dont voici la copie :

Libourne, 19 avril 1879.
« Monsieur, veuillez remettre immédiatement à la mairie tous les ouvrages qui vous ont été donnés pour être relés et présenter votre compte sans délai.
« Recevez nos salutations empressées.
« Pour le maire : C. AYLERS, secrétaire.
« A. monsieur Guillier, papetier à Libourne. »

Ainsi, parce qu'un relieur relie des livres pour la mairie, il n'a plus le droit de manifester une opinion ; bien plus, il n'a plus le droit de signer une pétition pour la défense de sa foi, qu'il croit menacée. Telle est la liberté républicaine !

LE DISCOURS DE SAINTE-FOY

(Gironde).

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Les conservateurs n'usent pas assez du droit de réunion. Ils ont tort.

Le résultat de l'élection du 8^e arrondissement de Paris prouve que les défenseurs du droit national ont tout intérêt à combattre face à face les ennemis de la société organisée par le Code Napoléon et sauvegardée par les institutions impériales. M. Pascal, ancien préfet, vient de montrer une fois de plus, dans la Gironde, que les réunions publiques ou privées sont un puissant moyen de propagande pour nos idées, en même temps qu'un procédé efficace de résistance aux doctrines démagogiques.

Après avoir énergiquement soutenu au conseil général de la Gironde la liberté de l'enseignement, M. Pascal, cédant à l'initiative intelligente de nombreux amis, a prononcé, à Sainte-Foy, un admirable discours, dont nous reproduisons plus loin la partie la plus importante, dans lequel il a présenté les projets de loi Ferry sous leur véritable jour. C'est là un exemple. Il faut que les conservateurs apprennent à se servir, pour la défense des principes sociaux, des ressources que la légalité leur offre. L'éminent orateur l'a très-bien dit : La question d'enseignement n'est point une question circonscrite : c'est une question de droit commun qui doit réunir tout le monde, car la cause de la liberté ne divise personne.

En dégagant ainsi le principe supérieur qui domine les petites querelles de parti, l'énergique conseiller général de la Gironde n'a pas eu de peine à réduire à néant les sophismes de ces néo-jacobins qui prétendent ne faire bénéficier du droit d'instruire librement leurs enfants que les pères de famille possédant quarante mille livres de rentes...

L'éloquent orateur s'est résumé en posant ce dilemme :

Pourquoi la République actuelle veut-elle anéantir l'œuvre véritablement démocratique de sa devancière ? Si la liberté n'a rien produit, pourquoi vous alarmez-vous de la concurrence ? Si la concurrence a été féconde, pourquoi voulez-vous nous ramener au passé ?

Mais nous n'essaierons pas d'analyser cette lumineuse réfutation des arguties des ennemis de la liberté d'enseignement.

M. Pascal a dévoilé les secrets desseins des auteurs de projets de lois qui passionnent, à juste titre, les esprits et alarment les consciences. Ce n'est qu'en lisant son magnifique discours que l'on comprendra l'enthousiasme qu'il a excité parmi un nombreux auditoire appartenant à toutes les nuances de l'opinion conservatrice, enthous-

siame qu'il excitera dans la France entière, où la parole ardente et convaincue de l'orateur de Sainte-Foy aura pour écho tous les hommes dévoués à la liberté vraie : celle qui respecte le droit de tous.

Voici la partie principale du discours de M. Pascal :

« Cette question de la liberté d'enseignement est trop vaste, Messieurs, pour que j'aie la prétention de la traiter complètement devant vous. — Je ne puis que l'effleurer et vous dire dans quel sentiment j'estime qu'elle doit être abordée et défendue. Ce n'est pas un discours que je puis faire ici, — c'est à peine un simple entretien.

« Et d'abord, permettez-moi de vous donner un conseil. — Certes, je comprends l'anxiété que cette question cause aux catholiques, et je la partage ; — je comprends l'émoi de ce clergé de France, si digne de nos respects ; — mais je me refuse absolument à reconnaître que la question soit une question catholique, — ou, comme on le dit le plus souvent, une question cléricalle. Ceci est avant tout une question de droit commun, — et j'espère vous le démontrer. Nous ne défendons pas ici la liberté des catholiques, — la liberté ne se divise pas ainsi, — nous défendons la liberté de tout le monde.

« Nous défendons l'exercice d'un droit périmement conquis après de longues luites, et respecté depuis lors par tous les gouvernements qui se sont succédé. Il faudrait donc se garder de rétrécir le terrain, de limiter le champ de la résistance, de planter un drapeau spécial sur la forteresse que nous défendons en commun. — Catholiques, protestants, spiritualistes, libéraux peuvent s'enrôler dans cette croisade, entreprise au nom de la loi et pour la défense du plus sacré de tous les droits : le droit du père de famille. (Applaudissements.)

« Je lisais tout à l'heure, dans le discours que M. Ferry a prononcé au banquet d'Épinal, que la liberté du père de famille ne serait pas atteinte. Et savez-vous pourquoi ? C'est qu'on respectera notre foyer domestique, et que, lorsque les portes en seront fermées avec soin, nous y pourrions garder le droit de prendre un précepteur à notre guise. — Comprenez-vous, pour ne relever que cette contradiction, qu'un ministre de la République, — un ministre de ce régime démocratique, puisse nous dire : Vous élèverez vos enfants chez vous, comme il vous plaira, à la condition d'avoir quarante mille livres de rentes ! (Très-bien ! très-bien !)

« Nous assistons, en vérité, à un spectacle bien étrange, et qui prouve à quel aveuglement la République semble condamnée dans ce pays, où il est écrit qu'elle ne prendra jamais racine. La République, dont le passé se confond pour nous avec l'histoire de tous les sophismes, de toutes les violences, de toutes les inepties, la République avait mis la main sur une question dont la solution semblait nous contraindre à la reconnaissance, et au milieu de toutes les fondations éphémères, de toutes ces innovations ridicules que vous savez, elle avait fondé quelque chose de grand et de durable, — c'était la liberté d'enseignement. La République de 1879 n'a pas voulu que, même sur ce point, nous puissions être exposés à lui rendre justice. Elle avait un titre à notre gratitude, — un seul, — et ce titre, aussitôt qu'elle est la maîtresse des pouvoirs publics, elle le déchire en s'efforçant le plus inexplicable démenti ! (Applaudissements.)

« Vous savez, messieurs, qu'en 1830, la liberté d'enseignement fut écrite dans la Charte. Depuis longtemps, on comprenait que cette grande et noble création de l'Université de France, fondée par l'Empereur Napoléon I^{er} à cette heure de reconstruction sociale dont elle a comme gardé l'empreinte, — et devant laquelle j'aime m'incliner avec un respect reconnaissant, car je ne puis pas oublier que j'ai passé sur ses bancs, — vous savez que l'Université constituait un monopole qui ne répondait plus aux besoins d'une société plus libérale et aux exigences croissantes du développement de l'instruction. — Une école avait surgi qui contestait absolument à l'État le droit d'enseigner, — je ne suis point de cette école-là. — Mais, les universitaires répondaient par des prétentions exagérées que je n'approuve pas davantage en revendiquant pour l'État le monopole de l'enseignement.

« Entre ces deux thèses extrêmes, il y avait, Dieu merci ! tous ces esprits modérés, prévoyants et vraiment politiques qui, sans enlever à l'État ses universités et ses collèges, voulaient que l'on pût en face de lui, — en concurrence avec lui et sous le contrôle d'une surveillance légitime, fonder des écoles libres.

« Cette transaction était difficile à régler. — Les passions s'en mêlèrent, la lutte fut ardente ; la tribune en retentit, et Dieu sait avec quel éclat, — et, après dix-huit ans de tentatives vaines, on eût dit qu'il fallait renoncer à voir se réaliser les promesses de la Charte, — quand la République de 1848 vint au monde... après un banquet. — Vous savez que la République arrive toujours ainsi dans notre pays, — quand on ne l'attend pas et par un accident. (Hilarité.) — Le principe de la liberté d'enseignement fut inscrit une seconde fois dans la Constitution : mais cette fois ce ne fut pas une vaine promesse, — et, deux ans après, l'Assemblée législative donna, par la loi du 15 mars, la solution de la plus haute question morale et politique qui puisse être soumise au législateur. (Applaudissements.)

« Eh bien ! messieurs, quels sont, en deux mots, les principes essentiels de la loi du 15 mars 1850, que nous devons à la République et que la République veut anéantir ?

« C'est que l'Université ne doit plus être l'État enseignant, mais une grande institution entrevue par l'État pour élever sans cesse le niveau des études, fournir le modèle d'un enseignement vraiment national, stimuler la concurrence et lui faire produire tous ses fruits.

« Et qui exercera cette concurrence ? — Tous les citoyens, — entendez-vous bien, — tous les citoyens sans exception, — tous ceux qui se croient appelés à remplir la noble et difficile fonction d'instruire la jeunesse, — et qui donneront des gages de moralité et de savoir.

« La faculté d'enseigner devint un droit civil — et tout citoyen le peut exercer dans certaines conditions définies par la loi, — conditions dans lesquelles l'État puise son droit de contrôle et de surveillance.

« Et quand les passions politiques, ameutées déjà contre certaines congrégations, tentèrent de leur contester un droit qu'elles avaient la prétention de puiser dans la Constitution, savez-vous ce que leur répondit la République de 1848 ? « La République n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes le droit d'enseigner, — elle ne connaît pas les corporations ; — elle ne les connaît ni pour les gêner ni pour les protéger ; elle ne voit devant elle que des professeurs. » (Applaudissements.)

« Voilà ce qu'était cette loi de 1850.

« Or, cette loi, fille de la République, messieurs, a été expérimentée pendant vingt-huit ans, — l'Empire l'a respectée, — l'Empire autoritaire comme l'Empire libéral. — Elle est passée dans nos habitudes, elle fait partie de notre droit public. — Elle a donné à l'enseignement libre une émulation féconde et l'Université y a puisé comme une nouvelle sève. Dans ce pays qui refait ses lois avec une rapidité atristante, c'est une de celles qui ont pu braver notre mobilité et notre inconstance. (Très-bien ! très-bien !)

« Pourquoi veut-on y toucher aujourd'hui ? Jé me le demande. Pourquoi la République opportuniste veut-elle anéantir cette œuvre féconde qui honore sa devancière ? Si la liberté n'a rien produit, pourquoi vous alarmez-vous de la concurrence ? Si la concurrence a été féconde, pourquoi voulez-vous nous ramener au passé ? (Très-bien ! très-bien !)

« Pourquoi ? me demandez-vous. Ah ! je vais vous le dire. — C'est que l'opportunisme n'est pas une politique, — c'est que l'opportunisme n'a pas un programme, — c'est que l'opportunisme n'a pas un gouvernement. — L'opportunisme, messieurs, c'est une tactique et une spéculation. — Il a vécu jusqu'ici en transigeant avec les conservateurs, — et les maïs s'y sont pris. — Il essaie aujourd'hui de transiger avec les radicaux, qui ne s'y laissent pas prendre. — L'opportunisme ne vit que de transactions, de compromissions et, disons le mot... de lâchetés.

« Oui, Messieurs, il faut avoir le courage de le dire, cette loi est une lâcheté ; et c'est parce qu'elle a tous les caractères d'un marché misérable que, dans ce pays généreux, elle a provoqué une véritable explosion de mépris. (Salve d'applaudissements.)

« Au fond, l'opportunisme veut essayer de

jeter quelques religieux en pâture au monstre radical, afin de retenir le pouvoir quelques jours de plus, grâce à cette diversion coupable.

« Si on en pouvait douter, il suffirait de lire le discours dont je parlais tout à l'heure, et que je viens de parcourir en me rendant auprès de vous. — Ne dirait-on pas que M. Ferry essaie de traiter avec la Révolution à prix réduit ? Il semble lui offrir le marché en lui livrant les seuls jésuites ! — Messieurs, ne tombons pas dans ce piège grossier, — ne permettons pas qu'on invente une nouvelle question des jésuites : — nous en avons bien assez dans notre histoire !

« Il ne s'agit pas plus des jésuites que des dominicains, qui sont frappés du même coup, et dont M. Ferry ne prononce pas le nom, parce qu'il les croit plus populaires ; — il s'agit simplement de savoir si nous revenons au monopole déguisé en matière d'enseignement, si nous voulons abolir la législation de 1850, — et, dans ce cas, tenez pour certain qu'avant peu, tous y passeront, et avec eux les frères des écoles, et aussi les associations protestantes. — Aujourd'hui, on vous parle des jésuites ; — dans six mois, il suffira d'être chrétien !

« Car enfin, — s'il est en France des corporations qui constituent un véritable danger public ; — si, à l'heure où Bordeaux nomme Blanqui, on croit vraiment que le danger nous vient des jésuites, — qu'on fasse leur procès, — qu'on les cite à la barre de l'opinion et du Parlement, — qu'on les frappe, — qu'on les expulse, ce sera idiot. (Applaudissements.) Mais il faut être indulgent pour la République : elle est débile, — et on sait que les tempéraments débiles font souvent les caractères ombrageux. (Rires.)

« Mais venir sournoisement, sous prétexte d'enseignement supérieur, sous le fallacieux prétexte de rendre à l'État des droits que nous reconnaissons tous, pourvu qu'ils soient contenus dans des sages limites, priver des citoyens d'un droit protégé par la Constitution et par la loi. Voilà ce qui est indigne ! (Acclamations.) Car, ainsi que le disait le législateur de 1850, nous ne voulons pas savoir si ce sont des jésuites ou des dominicains, si la robe est noire ou si le froc est blanc ; il nous suffit de savoir que ce sont des citoyens comme nous, qui votent comme nous, qui paient l'impôt comme nous — et qui, lorsque le pays est envahi, meurent comme nous et sous le même drapeau que nous ! (Applaudissements prolongés.)

« Vous ne voulez pas les expulser, — car vous êtes des persécuteurs sans courage — et vous en faites des citoyens amoindris, diminués. Est-ce admissible ? est-ce tolérable ?

« Je ne sais, messieurs, si vous partagerez mon avis ; — mais j'estime que c'est là le terrain ferme et consistant sur lequel nous devons organiser la résistance.

« J'aurais pu prendre un autre côté de la question : — étudier dans sa source le droit du père de famille, — tracer les limites que la liberté du père de famille impose aux droits de l'État ; mais ce sont là des considérations qui mèleraient à ce débat plus de philosophie que le temps n'en comporte — que les Jacobins n'en tolèrent.

« Croyez-moi, simplifions la question ; elle est vaste et complexe ; — mais, Dieu merci, on la peut ramener à ce principe élémentaire que la République seule pouvait nous condamner à défendre encore, quatre-vingts ans après la Révolution : l'égalité devant la loi — la loi qui ne connaît ni jésuites, ni dominicains, et qui ne voit et ne distingue que des citoyens.

« Je me résume, Messieurs, car les idées claires n'exigent pas de longs développements et doivent nous imposer la concision.

« La République de 1848 a proclamé que tout citoyen, à moins d'incapacité ou d'incapacité, aurait le droit d'enseigner. — Privez, ceux que vous n'osez frapper en face, privez-les du titre de citoyen, arrachez-leur le bulletin de vote, expulsez-les, — si les besoins de votre sécurité l'exigent, s'il est vrai que ce sont des rebelles et des conspirateurs ; expulsez-les, dût la nef qui les emportera croiser dans sa route les vaisseaux de l'État qui nous ramènent les pétroleurs et les tueurs d'otages. (Triple salve d'applaudissements.) Soit, — ils courberont la tête sous vos rigueurs, — mais tant que vous les laisserez en France, inclinez-vous devant l'intégrité du citoyen, — à moins que vous ne vouliez nous autoriser à dire que votre République n'est plus qu'une ty-

rannie odieuse, votre égalité une chimère, votre libéralisme une duperie. (Bravos.)

« Voilà, Messieurs, la protestation qu'il faut faire entendre, tous ensemble, — à quelque culte que nous appartenions, à Catholiques, protestants, israélites, — nous avons pour nous la loi, une loi qui dure depuis vingt-huit ans ! le droit qui est éternel, — la République qui ne l'est pas (rires), Dieu merci ; mais qu'il faut honorer dans ses œuvres quand elles sont bonnes. Tenons ferme sur ce terrain. — Le ministre a dit qu'il irait jusqu'au bout. — Vous entendez bien : jusqu'au bout ! — Ce mot que vous retrouverez est plein d'espérance. (Hilarité générale.) — Tenons ferme et soyez certains que M. Ferry, qui a l'habitude des capitulations, capitulera cette fois encore devant la révolte du bon sens public. (Applaudissements prolongés. — Bravos et cris de : « Vive M. Pascal ! »)

Une dépêche d'hier annonce que le conseil général de la Gironde a adopté par 22 voix le vœu hostile aux projets Ferry. La gauche s'est abstenue.

Etranger.

ITALIE. — On écrit de Rome, 30 avril, que Garibaldi a été averti péremptoirement par le ministre de l'intérieur qu'il eût immédiatement à quitter Rome et à s'en aller à Caprera.

Nous sommes en pleine crise ministérielle. Les collègues de Depretis lui reprochent sa faiblesse. Les cléricaux et les ultramontains assistent impassibles aux agissements de la démagogie italienne. La situation est très-grave. Garibaldi s'était imaginé que le roi abdiquerait en faveur d'une république. Il s'est trompé. Le roi n'abdiquera jamais et il est décidé et prêt à accepter la lutte.

La cavalcade de Vienne.

C'est dimanche, 27 avril, qu'a eu lieu le défilé de la magnifique cavalcade qui a mis fin aux fêtes des noces d'argent de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche.

Les dépêches de Vienne constatent le succès prodigieux obtenu par cette fête patriotique, où l'initiative des populations a tout fait. Chaque corporation, chaque métier ont payé largement et spontanément de leur poche. On a dépensé cinq millions pour ce seul jour !

Le cortège comprenait près de 10,000 personnes, et son passage sur un seul point, et sans aucun arrêt, a duré environ trois heures.

La marche était ouverte par un héraut d'armes à cheval, aux couleurs de la ville, costume et harnachement du seizième siècle, suivi de douze trompettes rangées sur deux files ; les étudiants de l'université dans leur ancien costume, des députations des sociétés de gymnastique, avec leurs drapeaux, les francs-tireurs de Vienne et des délégations des mêmes corps de province.

Une musique précédant des membres de toutes les corporations ouvrières de Vienne, en habit noir et gantés de blanc, précédés de leur drapeau ou de leur étendard.

Ensuite commence le véritable cortège historique, celui qui a coûté plusieurs mois de travail, récompensés, il est vrai, par un succès triomphal.

Des hérauts et des porte-étendards forment l'avant-garde ; le premier char est celui des chasseurs avec le gibier tiré, des meutes, des fauconniers et des piqueurs sonnant des fanfares. Un fait caractéristique : les piqueurs qui sonnent les fanfares sont les artistes de l'orchestre de l'Opéra impérial. Ce groupe de la chasse ancienne, à lui seul, comprend 150 personnes, cela vous donne une idée du reste.

Viennent ensuite successivement les jardiniers, les vigneron, représentant une scène mythologique ; les mineurs, les boulangers, les pâtisseries, les débitants de liqueurs, les distillateurs, les aubergistes avec un énorme tonneau d'une capacité de cent hectolitres orné de fleurs, de pampres, et entouré de garçons et de servantes.

Je n'en finirais pas si je devais accorder une mention spéciale à tous les chars. Je citerai au passage celui des tisserands, sur lequel un maître tisseur fait marcher son métier ; celui des menuisiers qui porte sous un dais une armoire artistique ; des maîtres dessinent des plans, des ouvriers travaillent ; celui des compagnies de navigation du Danube et du Lloyd austro-hongrois en forme

